

B_2023_6_Amont_aval_Fontenoy

Lot : B UHC : n° 6 – Aisne

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Aisne	Amont et aval de l'écluse de Fontenoy	Rivière	Vic sur Aisne et Fontenoy	78,280	78,800	Fontenoy

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en juillet 2023.

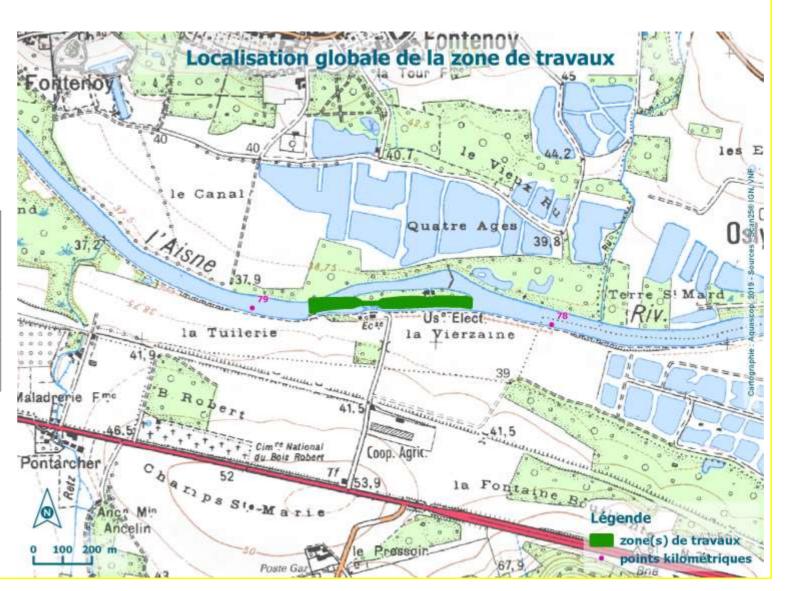
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
(170 aval et	2023-RAC-PK 78.280 23E032230-002	Non	Non Dangereux	Non	Inertes
196 amont) 366	2023-RAC-PK 78,800 23E032230-004	Non	Non Dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 22/02/2023.



<u>Localisation exacte des travaux – cartographie</u>



Programme de dragage 2023

Lot : B UHC : n° 6 – Aisne

Fiche d'information :

B_2023_6_Amont_aval_Fontenoy

Enjeux de qualité d'eau					
ype de voie(s) d'eau : Risques identifiés :					
- Rivière :	Grand gabarit				
- Canal :	Petit gabaritGrand gabaritPetit gabarit	X	 Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X 02DDT20070033 - PPR - Vallée de l'Aisne - Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : 		
- Milieu :	 Annexe : rigole, fossé Urbain : habitat Rural Industriel 	x	- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :		
	 Portuaire 				

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Туре	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

B_2023_6_Amont_aval_Fontenoy

Lot : B UHC : n° 6 – Aisne

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Aisne (03152000 - L'AISNE A CONDE-SUR-AISNE 1), environ 25 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont les suivantes : goujon, chevesne, gardon et grémille et les espèces secondaires : perche soleil, perche commune, silure et ablette.

Type de berges :

En amont de l'écluse, les berges sont naturelles en rive gauche et renforcées par des enrochements en rive droite. En aval de l'écluse les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie - PK concerné - espèces identifiées :

L'Aisne n'est pas concernée par l'arrêté frayère sur ce secteur.

Des frayères à chabot et vandoise sont potentiellement présentes en aval du barrage de Fontenoy et la présence de frayère à brochet est avérée (données PEMA 2013 - Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, BAMEO, octobre 2014).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Туре	Localisation à moins de 100m	Nom
		ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
Amont et aval de l'écluse de	Écologie	Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
Fontenoy		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
	ratificine culturei	Site classé	Non	

Fiche d'information : B_2023_6_Amont_aval_Fontenoy

Lot : B UHC : n° 6 – Aisne

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Brochet et vandoise ont été recensés sur ce tronçon de l'Aisne (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

L'nguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), le brochet, le chabot et la vandoise ont été recensé au niveau du barrage de Fontenoy (données PEMA 2013 - Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, BAMEO, octobre 2014).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont et aval de l'écluse de Fontenoy	oui	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

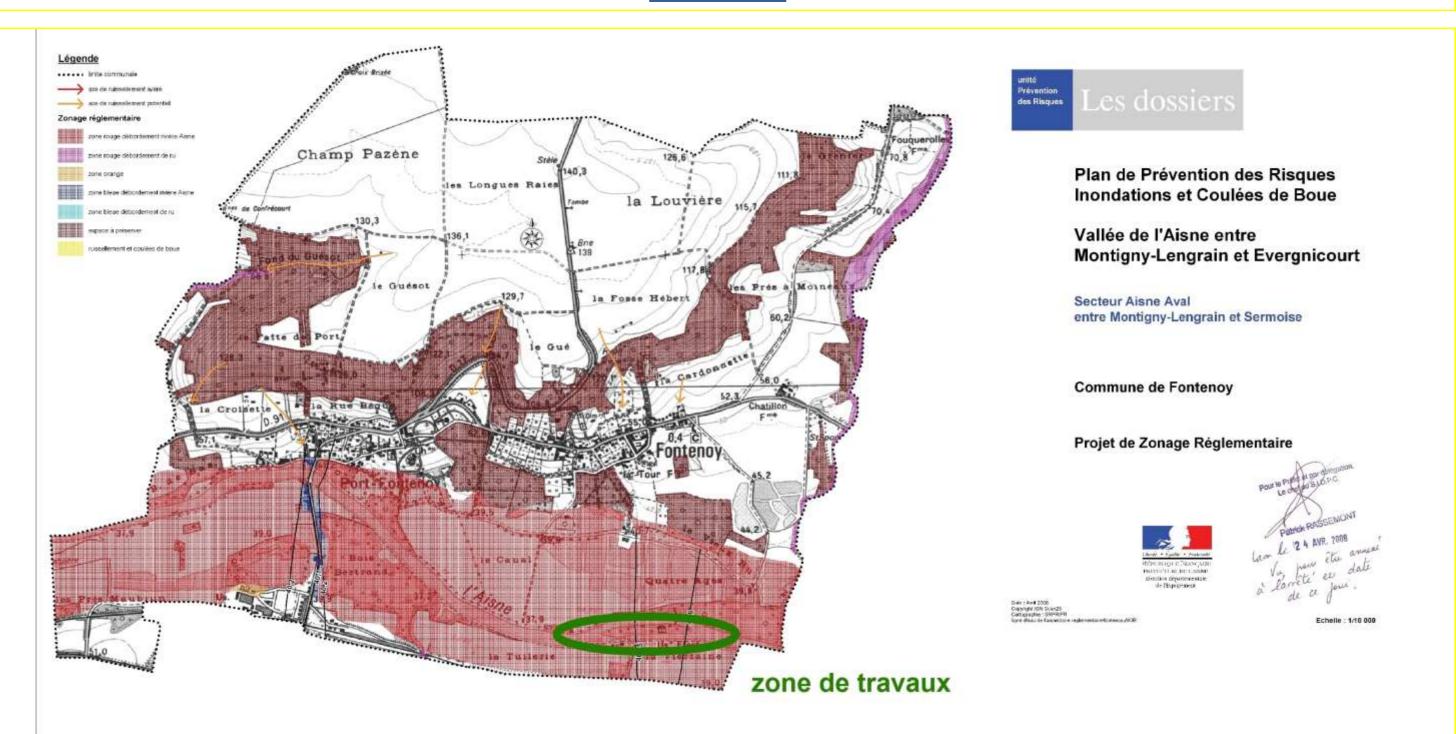
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et / ou menacées, ainsi que de la présence de zone de reproduction de ces espèces.

B_2023_6_Amont_aval_Fontenoy

Lot : B UHC : n° 6 – Aisne

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés





B_2023_6_Amont_aval_Fontenoy

Lot : B UHC : n° 6 – Aisne

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion,
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion		Localisation du site :
	Volumes : (en m³)	
<u>Valorisation</u>		Les sédiments seront répartis sur deux sites de valorisation :
- Aménagements paysagers		- La carrière Lafargue gérée par VCMF (sédiments du lot 2)
- Renforcements de berges		Valorisation en comblement de carrière à Longueuil-Sainte-Marie (PK 80,500 de l'Oise), site géré par Lafarge.
- Comblement de carrières	366	Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015.
- Comblement de ballastière		
- Compostage		- La carrière de Saint Maximin, gérée par VCMF (sédiments du lot 3)
- Épandage agricole		Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.
- Régalage		Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.
Remobilisation dans le milieu		
- Remise en suspension		
- Nivellement		
<u>Stockage</u>		
 Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD) 		
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage		